

Commune : 034332

Vias

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : BR

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 24/03/2005

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le Oct. 2024 par M BRASS géomètre à AGDE.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A Vias le 30 SEP. 2025

Reçu de réception en préfecture
034-213403322-2025-09-15-10-2025
Date de réception en préfecture : 15/10/2025

B bass
GÉOMÈTRE-EXPERT



Document dressé par
ROTTRAUD.F. (BRASS).....

à Agde.....

Date 04/11/2024.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rénové du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriante).

Par délégation du Maire,
M. Jacques BOLINCHES
Adjoint au Maire
Délégué aux Services Techniques

